



EAT - Evaluation de l'aptitude au travail

Contenu

Avant l'EAT	1
Déroulement de l'EAT en résumé	2
Évaluation de l'EAT	2
Informations et contact	2

Public cible

Détenteur-trice de CPT

Bibliographie des images

© AGRIDEA, © Thomas Bellecave

L'évaluation de l'aptitude au travail (EAT) permet de vérifier, selon une procédure standardisée, si un chien possède les aptitudes nécessaires pour être un chien de protection des troupeaux (CPT). Une préparation consciencieuse et des connaissances sur le déroulement des journées d'examen sont la base d'un examen réussi.

L'EAT comprend deux parties et dure environ 24 heures. Dans la première partie d'un jour et d'une nuit, le chien et cinq moutons* qu'il connaît sont placés sur le terrain d'examen. Lui-même ainsi que deux moutons portent des colliers WatchDog qui enregistrent une position toutes les secondes. Après 24 heures, un figurant s'approche des moutons, d'abord seul, puis avec un chien. La réactivité du chien est documentée. Dans la seconde partie, la tolérance du chien envers le figurant et son chien ainsi que la tolérance au stress sont évaluées en présence de son détenteur et sans les animaux de rente. La conductibilité du chien est évaluée durant les deux parties de l'examen.

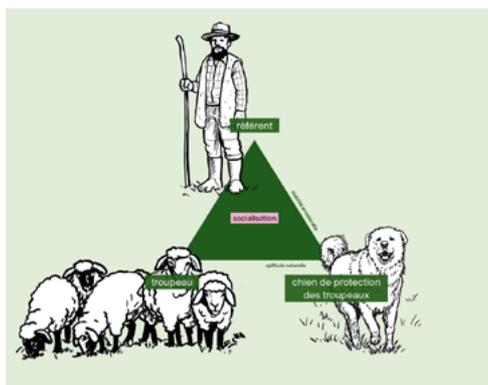
L'objectif de l'EAT est de vérifier les aspects du triangle relationnel: l'attachement au troupeau (socialisation avec les animaux de rente), la conductibilité et la tolérance envers des personnes et des chiens étrangers (socialisation) ainsi que la tolérance au stress et un comportement de défense correspondant au but de son utilisation.

Avant l'EAT

Le détenteur guide et soutient un futur CPT dans son développement au sein du triangle relationnel « référente – CPT – troupeau ». A l'âge de 15 à 18 mois les chiens sont convoqués par AGRIDEA ou par un canton à passer l'examen d'aptitude au travail. Les étapes suivantes ont lieu peu avant l'EAT :

- 2 semaines avant l'examen, le responsable de l'examen communique la date définitive.
- La veille de l'examen, le responsable de l'examen précise l'heure et le lieu du rendez-vous pour le lendemain.
- La détenteur amène au lieu de rendez-vous son chien ainsi que cinq moutons en bonne santé et familiarisés avec le chien et les êtres humains. Elle apporte également tous les documents nécessaires concernant le transport et la santé des animaux.
- Le chien est en bonne santé et porte un collier. Les femelles ne sont pas en chaleur.

*Si le chien est socialisé avec des chèvres, l'EAT se déroule avec des chèvres qu'il connaît.



Le triangle relationnel résume le concept d'un travail réussi avec les CPT. Ce concept est expliqué dans la brochure « Un travail réussi avec les chiens de protection des troupeaux » d'AGRIDEA.

Déroulement de l'EAT en résumé :

- La détentriche du chien décharge les moutons à l'endroit indiqué. Deux moutons et le chien sont équipés de colliers WatchDog. La détentriche tient le chien en laisse sur une certaine distance et l'envoie vers les moutons, si possible en utilisant le commandement « Ferma ». La détentriche et la personne responsable de l'examen quittent le terrain d'examen.
- Pendant 24 heures, les animaux sont seuls sur un terrain inconnu pour eux. La personne responsable de l'examen surveille les animaux à l'aide des données GPS.
- Après 24 heures, un figurant s'approche des animaux, d'abord seul, puis avec un chien. Les approches et le comportement du chien sont filmés.
- Suite aux approches, la détentriche se rend sur le terrain d'examen après y avoir été appelé par la personne responsable de l'examen. Elle salue son chien et charge les moutons.

Les exercices sans les moutons se déroulent à proximité et sont également filmés :

- Le détenteur et son chien rencontrent à nouveau le même figurant et son chien.
- Le chien est guidé par son détenteur en laisse lâche et est d'abord exposé à un stimulus visuel puis à un stimulus acoustique inattendu.
- Le détenteur laisse le chien en liberté, c'est-à-dire sans laisse, et le rappelle.

Évaluation de l'EAT :

L'évaluation est effectuée soit par le service chargé des CPT, soit par un organisme cantonal. L'évaluation se base sur la documentation de la personne responsable de l'examen et du figurant, sur les films ainsi que sur l'analyse des données des colliers WatchDog. Le résultat est communiqué par écrit. Avec un EAT réussi, le chien a démontré son aptitude au travail et peut être utilisé comme CPT. Les critères suivants doivent être acquis :

- Le chien est attaché à son troupeau. Il ne le quitte pas trop loin ni trop longtemps.
- La conductibilité est suffisante.
- Le chien ne montre pas d'agressivité envers le figurant, c'est-à-dire qu'il ne le pince/mord pas, ni le bouscule.
- Le chien ne montre pas une anxiété excessive ; c'est-à-dire qu'il ne fuit pas.
- Le chien présente une tolérance au stress suffisante (stimuli visuels et acoustiques).

De plus, on s'attend à ce que la réactivité du chien envers l'être humain et envers le chien soit différenciée et que le comportement du chien soit adapté au but de son utilisation : dans le contexte troupeau, le chien devrait en premier lieu adopter un comportement de défense vis-à-vis du chien. Alors qu'en dehors du contexte troupeau, il devrait faire preuve de tolérance autant envers le chien qu'envers le figurant.

Dans l'annexe 7 de l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux de l'OFEV, vous trouverez l'intégralité du règlement d'examen de l'EAT.

Informations et contact :

Pour des questions de lisibilité, nous alternons entre la forme féminine et masculine. Pour chaque occurrence, nous entendons toujours toutes les identités de genre.

Service chargé des chiens de protection des troupeaux,
Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne,
info@protectiondestroupeaux.ch, 021 619 44 40



Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1, CP 1080 CH-1001 Lausanne, T +41 (0)21 619 44 00 www.agridea.ch
Auteur-e-s	Ueli Pfister, François Meyer, AGRIDEA Maria Jakober, Text Stalden
Mise en page	AGRIDEA
Groupe	Environnement et développement de l'espace rural
Article-Nr.	4474

© AGRIDEA, Août 2023